








## QUI PAIE QUOI À L'AGENCE DE L'EAU ?

L'impact des redevances de l'agence de l'eau est en moyenne, de l'ordre de 20% du prix du m<sup>3</sup> d'eau sur l'ensemble du bassin.

En 2017, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à 153,4 millions d'euros dont 131,36 millions en provenance de la facture d'eau.

 <b>6,67 €</b> de redevance de pollution payée par les industriels et les activités économiques concernés (hors MOPA)	 <b>73,34 €</b> de redevance de pollution domestique payée par les abonnés (répercutés sur le prix de l'eau) (y compris modernisation de collecte)	
 <b>0,05 €</b> de redevance de pollution payée par les éleveurs concernés	<b>100 €</b> de redevances perçues par l'agence de l'eau en 2017	 <b>0,45 €</b> de redevance pour la protection du milieu aquatique payée par les usagers concernés (pêcheurs)
 <b>10,07 €</b> de redevance de prélèvement sur la ressource en eau payée par les collectivités (répercutés sur le prix de l'eau)	 <b>6,89 €</b> de redevance de prélèvement sur la ressource en eau payée par les activités économiques (dont les irrigants)	 <b>2,52 €</b> de redevance de pollution diffuse payée par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutée sur le prix des produits (part agence de l'eau)

### recettes / redevances








Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2017 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)

(source : AERM 2017)

## UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

 <b>5,32 €</b> aux acteurs économiques pour la dépollution industrielle et le traitement de certains déchets dangereux pour l'eau	 <b>53,85 €</b> aux collectivités pour l'épuration des eaux usées urbaines et rurales, dont 7,93 € pour la solidarité envers les communes rurales, et 11,87 € de primes à la performance épuratoire	
 <b>16,66 €</b> principalement aux collectivités pour la restauration et la protection des milieux aquatiques, en particulier, des cours d'eau - renaturation, continuité écologique - et des zones humides	<b>100 €</b> d'aides accordées par l'agence de l'eau en 2017	 <b>4,58 €</b> pour l'animation des politiques de l'eau (études, connaissances, réseaux de surveillance des eaux, coopération internationale, éducation, information)
 <b>11,01 €</b> principalement aux collectivités, dont 1,70 € pour la solidarité envers les communes rurales, pour la protection de la ressource en eau potable, notamment vis-à-vis des pollutions diffuses et pour la protection des captages	 <b>7,73 €</b> aux exploitants concernés pour des actions de dépollution dans l'agriculture	 <b>0,85 €</b> pour la solidarité humanitaire

### interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2017 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)

(source : AERM 2017)

## ILS S'ENGAGENT POUR LA PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

En 2017, l'agence de l'eau Rhin-Meuse a accompagné plus de 2 000 projets. Parmi eux, **9 actions singulières** ont été nominées au cours de la dernière édition des Trophées de l'eau ; elles sont représentatives des enjeux et des solutions à valoriser. Retrouvez-les en vidéos sur youtube / agence de l'eau rhin-meuse.

### FÉDÉRATIONS POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE DE MOSELLE, MEURTHE-ET-MOSELLE ET DES VOSGES

#### Remettre à neuf le lit du brochet

Menacé par la modification de son environnement, le brochet se raréfie dans la Moselle. Les trois fédérations pour la pêche et la protection du milieu aquatique de Meurthe-et-Moselle, de Moselle et des Vosges ont pris les choses en main et remettent à neuf les annexes hydrauliques où le brochet aime à se développer.

### VILLE DE VITTEL / ASSOCIATION LA VIGIE DE L'EAU (88)

#### Les Vittelais Hér'eaux de la gestion de l'eau

A la suite d'une enquête complète auprès de ses habitants et commerçants, la ville de Vittel et l'association La Vigie de l'eau ont emmené 8 000 participants dans une grande campagne de sensibilisation innovante et participative.

### ASSOCIATION "LES PRODUCTEURS BIO D'ALSACE DU NORD", OBERHOFFEN-SUR-MODER (67)

#### Le marché bus bio à la conquête de l'Alsace

A bord de leur marché bus, les producteurs bio d'Alsace du Nord apportent l'agriculture biologique à tous : une manière de changer les habitudes de consommation, de consolider la production biologique locale et de préserver les ressources en eau.

### CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA HAUTE-MARNE, CHAUMONT (52)

#### Le chanvre, une bonne alternative agricole

La chambre d'agriculture de la Haute-Marne s'est associée à un acteur économique local et a mobilisé des agriculteurs pour développer la culture du chanvre, favorable aux ressources en eau.

### COMMUNE DE HOLVING (57)

#### Une gestion des eaux pluviales revisitée

Dans le cadre d'un projet de réaménagement du centre-ville, la commune a intégré la gestion des eaux pluviales dans sa réflexion. En choisissant de ne pas les évacuer directement aux égouts, la commune a développé des solutions alternatives favorisant une approche environnementale globale.

### VILLE DE METZ (57)

#### Restauration de la Seille, un lit dans de beaux draps !

Entre le barrage de Magny, au sud de Metz, et l'extrémité nord des jardins Jean-Marie Pelt, la Seille a bénéficié d'un programme de restauration et de renaturation favorable à l'accueil de la biodiversité et en adéquation avec la reconquête de la qualité de l'eau.

### ÉMAILLERIE RHÉNANE, INGWILLER (67)

#### Opération "zéro rejet"

L'industriel a mis en place une installation "zéro rejet" afin de supprimer tout risque de pollution résiduelle du cours d'eau, et réaliser une économie d'eau par recyclage. D'une pierre, deux coups, pour répondre aux besoins environnementaux.



### SYNDICAT MIXTE DU BARRAGE DE KRUTH WILDENSTEIN / OFFICE NATIONAL DES FORÊTS, KRUTH (68)

#### Révolution verte autour du lac de Kruth Wildenstein

En quelques décennies, le lac artificiel de Kruth et ses infrastructures alentour ont déréglé la biodiversité du site. Aujourd'hui, le syndicat et l'office national des Forêts, réinventent la nature sur ces terres en supprimant un parking et en recréant une prairie humide.

### SYNDICAT MIXTE DES EAUX DE SEILLE ET MOSELLE, NOMENY (54)

#### De l'herbe pour retrouver une eau de qualité

Confrontée à des problèmes de concentrations en nitrates et pesticides trop importantes dans les sources de ses captages en eau potable, la collectivité a initié un programme d'actions avec les agriculteurs de son secteur. Achat de foncier, remise en herbe... sont les actions qui se sont développées petit à petit.





## le bassin Rhin-Meuse

### l'agence de l'eau Rhin-Meuse

#### La carte d'identité du bassin Rhin-Meuse

2 bassins versants (partie française) : celui du Rhin, 24 000 km<sup>2</sup> (avec son affluent principal, la Moselle) et celui de la Meuse, 7 800 km<sup>2</sup>.

Un contexte international marqué, le plus transfrontalier des bassins français : 4 pays limitrophes (Suisse, Allemagne, Luxembourg, Belgique).

Le bassin s'étend sur 32 000 km<sup>2</sup> (6% du territoire national métropolitain) et compte 4,3 millions d'habitants, 8 départements et 3 277 communes.

Agence de l'eau Rhin-Meuse  
Rozérieulles - BP 30019  
57161 Moulins-lès-Metz cedex  
Tél. 03 87 34 47 00 - Fax : 03 87 60 49 85  
agence@eau-rhin-meuse.fr

Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Rhin-Meuse : [www.eau-rhin-meuse.fr](http://www.eau-rhin-meuse.fr)



Conception et réalisation : Délégation à la Communication (AERM) © Mars 2018, agence de l'eau Rhin-Meuse - Crédits photos : F. Doncourt, N. Leblanc, agence de l'eau Rhin-Meuse



## La qualité des rivières sur Smartphone et Tablette

Consultez sur smartphone et sur tablette, toutes les données sur la qualité des eaux des rivières et des espèces piscicoles présentes.



Téléchargez l'application gratuitement  
Flashez directement le QRCode  
L'application "Qualité des rivières" est disponible gratuitement sur iPhone, iPad et sur les terminaux sous système d'exploitation Android.

LES AGENCES DE L'EAU  
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DU MINISTÈRE EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Édition 2018  
CHIFFRES 2017

# L'agence de l'eau vous informe



paie le service d'eau potable et de dépollution des eaux usées

103,5 M€ d'aides en 2017 pour les investissements des communes et intercommunalités pour l'eau

COMMUNES et INTERCOMMUNALITÉS responsables du service d'eau potable et d'assainissement et de l'état des rivières

l'agence de l'eau redistribue l'argent sous forme d'aides en finançant des actions prioritaires pour la protection de l'eau.

reverse la part de la facture d'eau des ménages 0,0073c€/l (en moyenne 20% de la facture d'eau)

19,2 M€ d'aides en 2017 pour la dépollution

paie l'impôt sur l'eau de type "pollueur-payeur"

AUTRES industriels, agriculteurs, pêcheurs...

### LE SAVIEZ-VOUS ?

Au 1<sup>er</sup> janvier 2016, le prix moyen de l'eau sur le bassin Rhin-Meuse était de 3,71 € TTC/m<sup>3</sup>. Ce prix est stable depuis 3 ans. (estimation AERM d'après l'observatoire national [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

La part des redevances perçues par l'agence de l'eau représente en moyenne 20% du montant de la facture d'eau.

Les autres composantes de la facture d'eau sont :

- la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées
- la contribution aux autres organismes publics (VNF)
- la TVA

### POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Chaque habitant contribue ainsi individuellement à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie, au travers du prix de l'eau.